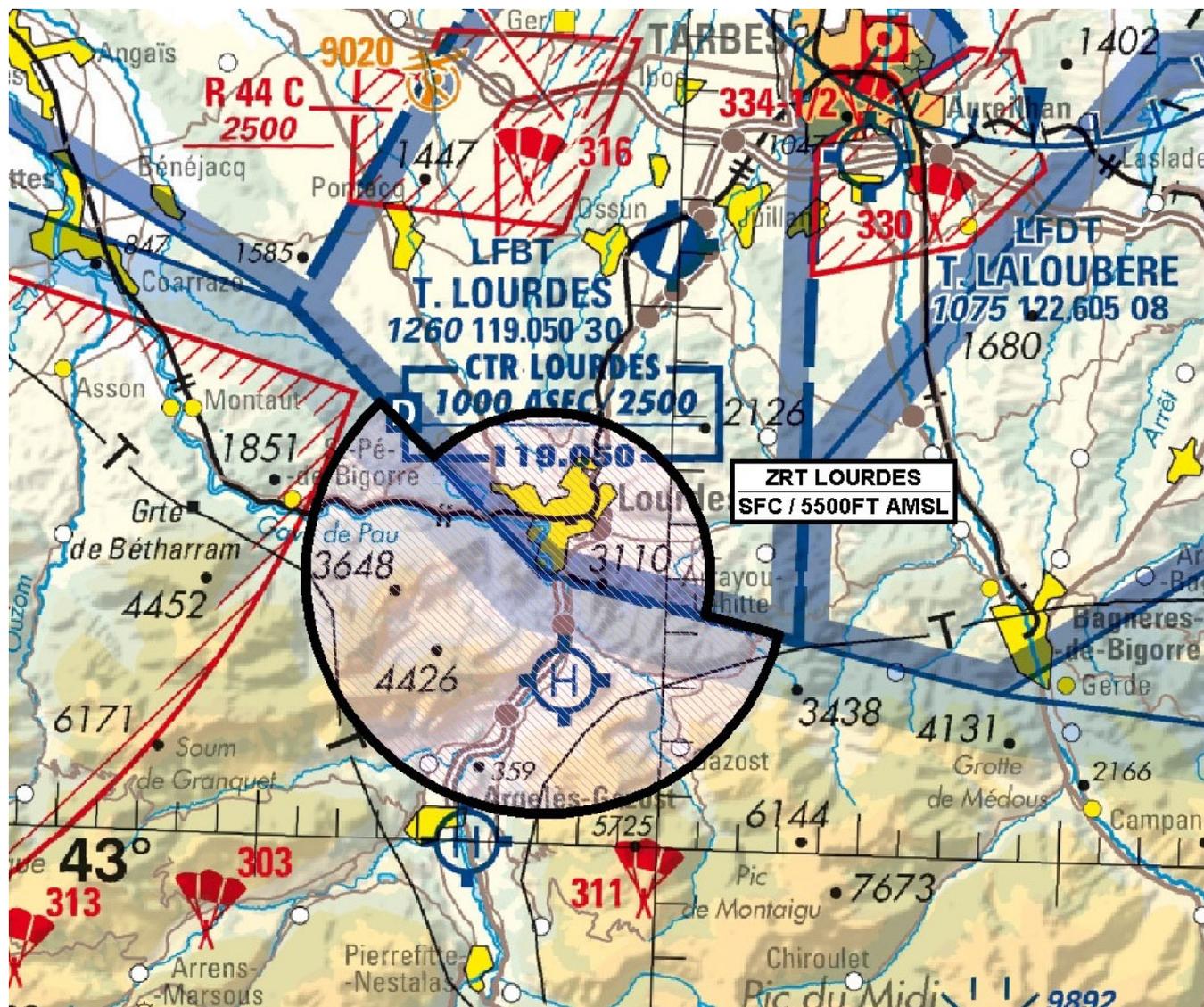


Objet : Création d'une Zone Réglementée Temporaire (ZRT) autour de Lourdes
En vigueur : Du vendredi 24 mai au samedi 5 octobre 2024

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Tarbes Lourdes Pyrénées LFBT, Tarbes Laloubère LFDT



Extrait carte 1 / 500 000 IGN - Edition 2024

ACTIVITÉ
Protection du sanctuaire.
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
ZRT LOURDES activable par NOTAM avec préavis de 48 H : - Du 24 mai 00h00 au 26 mai 23h59 - Du 12 août 00h00 au 16 août 23h59 - Du 2 octobre 00h00 au 5 octobre 23h59
INFORMATION DES USAGERS
LOURDES TWR : 119.050 MHz
STATUT
Zone Réglementée Temporaire (ZRT) qui coexiste avec les portions des espaces aériens contrôlés avec lesquels elle interfère et se substitue aux portions d'espaces aériens non contrôlés avec lesquels elle interfère.

ORGANISME GESTIONNAIRE

DSAC Sud : dsac-s-permanence@aviation-civile.gouv.fr

CONDITIONS DE PENETRATION**CAG / CAM, et aéronefs sans équipage à bord :**

Contournement obligatoire pendant l'activité réelle sauf pour :

- les aéronefs en IFR au départ et à l'arrivée de l'aérodrome LFBT.
- les aéronefs habilités pour du travail aérien à destination ou au départ de l'hélistation de GER.
- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la ZRT.
- les aéronefs bénéficiant d'une dérogation délivrée par la préfecture des Hautes-Pyrénées.
- raison de sécurité impérieuse après contact avec LOURDES TWR.

SERVICES RENDUS**Dans les parties de la ZRT coexistant avec les espaces aériens contrôlés :**

Les organismes de contrôle habituels rendent les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

Dans les parties de la ZRT se substituant aux portions d'espaces aériens non contrôlés :

Information de vol et alerte.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES**ZRT LOURDES****Limites latérales**

43°08'02" N, 000°07'21" W
arc anti-horaire de 4.40 nm de rayon centré sur 43°04'58" N, 000°03'03" W
43°04'02" N, 000°02'49" E
43°04'20" N, 000°00'57" E
arc anti-horaire de 3 nm de rayon centré sur 43°04'58" N, 000°03'03" W
43°07'04" N, 000°05'58" W
43°08'02" N, 000°07'21" W

Limites verticales

SFC / 5500 FT AMSL

CONSIGNES PARTICULIERES

Les usagers aériens sont invités à consulter quotidiennement des informations complémentaires qui pourraient être portées à leur connaissance par la voie de l'information aéronautique.

ORGANISME A CONTACTER**Service de la Navigation Aérienne sud-ouest / Organisme PYRENEES :**

sna-so-pyrenees-ctl-ld@aviation-civile.gouv.fr

TEL : 05 62 32 62 50.